



FACILITATEUR DE BASKET

Conditions de participation au Camp de Reprise Août 2023

1. Conditions de participation

Les participants aux camps doivent être obligatoirement licenciés auprès de la Fédération Française de Basketball. (licence compétition)

Pour participer au camp de reprise, il faut être né entre 2008 et 2013.

Par leur signature, les participants confirment avoir lu et accepté les présentes conditions de participation.

Les inscriptions sont effectuées en ligne via le [lien suivant](#). Le nombre de participants n'est pas limité.

2. Mode de paiement

Les règlements pourront s'effectuer par chèques bancaires (à l'ordre du CD67), ou par chèques vacances.

Dans tous les cas, **la totalité du paiement doit être effectuée avant le début du camp.**

Si vous souhaitez régler par chèques vacances, merci de contacter directement la responsable du camp à ctlaurence@basket67.fr.

3. Conditions d'annulation et de remboursement

En cas d'annulation avant et pendant le camp pour un motif de blessure ou de maladie, des frais administratifs seront appliqués pour un montant de 50,00€ ainsi que des frais d'annulation d'un montant de 30,00€, soit une retenue totale de 80,00€. Tout départ anticipé pour d'autres raisons ne pourra aucunement faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Pour tout remboursement, il vous sera demandé un justificatif médical ainsi qu'un RIB pour l'établissement d'un virement.

En cas de **MODIFICATION ou ANNULATION DU PARTICIPANT** : Prévenir la responsable du camp **immédiatement** par téléphone: 06.22.72.70.79 et confirmer obligatoirement par écrit.

ANNULATION par le CD67

Le CD67 se réserve seul le droit d'annuler un stage et ce sans préavis, avec **remboursement des sommes déjà avancées** pour le stage.

4. Documents obligatoires

Nous vous ferons parvenir **un mois avant le camp** de reprise de votre enfant un dossier comprenant **la convocation**.

Nous vous conseillons de marquer vos affaires. Attention, nous ne sommes pas responsables des vols. Évitez les objets de valeurs.

Les participants qui suivent un **traitement médical** au moment du camp doivent obligatoirement remettre à la responsable du camp les médicaments et l'ordonnance indiquant la posologie.

5. Modification du programme

Les prix sont tout compris : ils incluent le stage sportif, l'animation, l'encadrement, la demi-pension, l'assurance (voir le paragraphe assurance).

Modifications de programme : La responsable du camp peut à tout moment modifier l'organisation générale de la semaine (horaires, activités...) afin d'assurer le bon déroulement du stage.

6. Discipline

Tous nos séjours respectent les lois en vigueur pour la protection des mineurs. En ce sens, la consommation de drogues, d'alcool ou de cigarettes est **formellement interdite**.

Dans le cas où le comportement d'un participant serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour, le CD67 se réserve le droit d'en **informer les parents et d'interrompre son séjour**.

7. Assurance

Le CD67 est titulaire d'un **contrat d'assurance Responsabilité Civile Générale** et assistance rapatriement portant le numéro ASSOCIA 3 référencé IA 8029736, souscrit auprès des ACM Crédit Mutuel.

L'assurance du CD67 couvre les responsabilités civiles des organisateurs et des personnes assurant l'encadrement. L'assurance du CD67 ne couvre pas les vols, dégradations, bris d'objets personnels, malveillance. Les stagiaires doivent être couverts par une responsabilité civile de particulier et individuelle d'accident.

Véhicule :

En inscrivant votre enfant au camp vous donnez votre accord pour que les animateurs **véhiculent exceptionnellement** votre enfant dans leurs véhicules personnels en cas d'urgence (ex : hôpital, ...)

ou pour des raisons d'organisation (piscine ou autre sortie), vous autorisez également la possibilité de prendre des **transports en commun**.

8. Déclaration Jeunesse et Sports

Nos séjours sont déclarés à la **Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports**. Ils répondent donc aux obligations réglementaires : qualité et sécurité des installations, qualification de l'encadrement.

Camps de reprise Août 2023

DROIT A L'IMAGE

Le CD67 se réserve le droit d'utiliser les photos des stagiaires prises lors des séjours pour la parution de ses différentes brochures. Si vous ne désirez pas que ces photos de votre enfant figurent sur ces brochures, il suffit de nous adresser un courrier dans un délai de deux mois suivant la fin du séjour.

Droit à l'image :

- J'autorise l'association le CD67 à photographier mon enfant pendant le séjour et à afficher des photos sur le site internet.
- J'autorise le CD67 à utiliser l'image de mon enfant à des fins commerciales (Newsletter, affiche, flyers).

Les participants et les parents acceptent que les photos réalisées au cours du séjour soient utilisées par le CD67 dans le cadre de sa communication interne et externe pour illustrer sa présence internet, ses brochures, ou celles de ses partenaires, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou son responsable légal, par courrier dans le délai d'un mois à l'issue du séjour.

Autorisation des parents : Les parents ou tuteurs légaux à la signature de ce règlement, autorisent l'enfant à participer au stage et permettent aux responsables du CD67 de prendre toutes les mesures d'urgences concernant l'enfant en cas d'accident ou d'affection aiguë, ou tout autre cas grave, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

Signature des représentants légaux :